CALENDRIER DE L'AVENT GROUPE CHOPARD

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société ECL et ses filiales, (liste des filiales disponible sur https://www.groupechopard.com/concessions) , société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de BESANCON sous le numéro 400 863 510 dont le siège est situé Technopole Temis Le Trigone, 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON.

ci après dénommée « La société organisatrice »

Organise du 01/12/2025 au 24/12/2025 à 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « CALENDRIER DE L'AVENT GROUPE CHOPARD» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, le participant devra compléter le formulaire présent sur la landing page fournie par la société organisatrice sur lequel il devra impérativement compléter les champs suivants :

- Nom
- Prénom
- Pseudo Instagram
- Code postal
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone
- Projet d'achat d'un véhicule : moins de 6 mois, plus de 6 mois ou sans projet d'achat

Puis il devra cliquer sur « Je participe » depuis la page du jeu concours (mettre la page du jeu) pour pouvoir enregistrer sa participation au tirage au sort.

Plusieurs participations par personne sont autorisées pendant toute la période du jeu. Pour prétendre à son lot le potentiel gagnant devra obligatoirement être abonné à la page INSTAGRAM du Groupe Chopard https://www.jeu-groupechopard.com/calendrier-avent

ARTICLE 4 – DOTATION

Pendant toute la période du jeu concours, des instants gagnants seront possibles à des dates aléatoires : pendant ces instants gagnants il sera possible de remporter :

1 coupon (40 000 coupons mis en jeu pendant toute la période de jeu) de réduction chez Wonderbox d'un montant de 15€ TTC de remise pour un montant minimum d'achat de 45,99€ TTC chez Wonderbox (voir conditions spécifiques Wonderbox)

Un tirage au sort final parmi tous les participants permettra de remporter la liste des lots suivants :

Le présent jeu est doté de 24 lots comprenant :

- Coffret livraison d'une valeur de 135€ TTC +parapluie Groupe Chopard d'une valeur de 6€ TTC + câble de charge Groupe Chopard d'une valeur de 3€ TTC

- 1 tee shirt rallye femme d'une valeur de 59€TTC+ une miniature de voiture d'une valeur de 26€ TTC+ une gourde hilux Toyota d'une valeur de 15€ TTC

- Livre de cuisine d'une valeur de 39,95€ TTC+ parfum d'ambiance Mercedes d'une valeur de 10€ TTC+ pochette en tissu Mercedes d'une valeur de 5€ TTC+ porte clé Mercedes d'une valeur de 30€ TTC

- Coffret cadeau d'une valeur de 59,08€ TTC+ porte clé classe B d'une valeur de 28,20€ TTC+ parfum d'ambiance Mercedes d'une valeur de 10€ TTC

- Casquette Aston martin d'une valeur de 60€ TTC+ 1 mug Lotus d'une valeur de 20€ TTC+ parfum d'ambiance Mercedes d'une valeur de 10€ TTC + miniature voiture classe B d'une valeur de 43,86€ TTC

- Coffret livraison d'une valeur de 135€ TTC+ parapluie Groupe Chopard d'une valeur de 6€ TTC + câble de charge Groupe Chopard d'une valeur de 3€ TTC

- Moulin à graine de lin Peugeot d'une valeur de 79,90€ TTC+ bougie Groupe Chopard d'une valeur de 5€ TTC +casquette Peugeot d'une valeur de 29,17€ TTC+ miniature voiture Peugeot d'une valeur de 85€ TTC

- Duo Tahiti moulin à poivre et sel Peugeot d'une valeur de 89,90€ TTC+ bougie Groupe Chopard d'une valeur de 5€ TTC

- Vélo Citroën d’une valeur minimale de 1000€ TTC
- Scooter Silence d’une valeur minimale de 1000€ TTC
- Carte cadeau moto Axxe d’une valeur de 100€ TTC+ bougie Groupe Chopard d’une valeur de 5€ TTC
- +veste moto d’une valeur de 320€ TTC
- Coffret livraison d’une valeur de 135€ TTC+ Playmobil 2CV d’une valeur totale de 49,99 €+ Bougie Groupe Chopard d’une valeur de 5€ TTC
- Carte cadeau moto Axxe d’une valeur de 50€ TTC+ Bougie Groupe Chopard d’une valeur de 5€ TTC +veste moto d’une valeur de 320€ TTC
- Nintendo switch 2 Mario World d’une valeur de 499,99€ TTC + livre Mario d’une valeur de 15,99€ TTC
- Week-end parc Astérix Wonderbox 1 entrée pour les 2 parcs pour 2 personnes incluant 1 nuit d'hôtel avec le petit déjeuner. Validité minimum jusqu'au 20/11/2027(se référer conditions spécifiques Wonderbox) d’une valeur de 499,90€ TTC
- Carte carburant Total valable jusqu’au 06/12/2026 d’une valeur de 100€ TTC
- Carte carburant Total valable jusqu’au 06/12/2026 d’une valeur de 100€ TTC
- Carte carburant Total valable jusqu’au 06/12/2026 d’une valeur de 100€ TTC
- Carte carburant Total valable jusqu’au 06/12/2026 d’une valeur de 100€ TTC
- Carte carburant Total valable jusqu’au 06/12/2026 d’une valeur de 100€ TTC
- Enceinte Bluetooth Marshall d’une valeur de 249,99€ TTC
- Séjour dans un centre du réseau Center parcs pendant 5 jours consécutifs valables jusqu'au 20/11/2027pour 4 personnes sous forme de Wonderbox (se référer aux conditions spécifiques Wonderbox) d’une valeur de 499,90€ TTC
- Machine à café Delonghi d’une valeur de 299,99€ TTC

D’une valeur totale de 6553,72€ TTC.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l’âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société

organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort final pour les 24 lots décrits en article 4 aura lieu le 29 décembre 2025 et sera réalisé par la société organisatrice de manière aléatoire à l'aide d'un algorithme parmi les participants au jeu concours du 1*er* au 24 décembre 2025 de la façon suivante :

Si un joueur joue tous les jours il multiplie ainsi ses chances de gains, une participation = une chance de gagner

Pour les instants gagnants (lots coupons réduction Wonderbox - voir article 4) : Le tirage au sort est fait instantanément de manière aléatoire en ligne après que le participant ait fini de jouer

Le fait de remporter un lot pendant un instant gagnant ne supprime pas le droit de participer au tirage au sort final pour les 24 lots mis en jeu le 29 décembre 2025

Le gagnant sera informé des modalités personnellement par sa messagerie Instagram depuis le compte ayant permis la participation au jeu concours. La société organisatrice enverra le lot à l'adresse postale que le gagnant aura communiqué. Le lot sera envoyé au plus tard le 27 janvier 2025. A défaut de retirer son lot dans le délai imparti, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son gain qui restera la propriété de la société organisatrice.

Pour les lots concernant le scooter ainsi que le vélo, le gagnant devra récupérer son lot lui-même en venant à la concession Groupe Chopard (le gagnant sera informé de quelle concession il s'agit), la société organisatrice du jeu concours ne pourra ni envoyer ni livrer ce lot et ne prendra pas en charge les frais de livraison ou d'acheminement.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, ou participation en masse ou via robot ou quelconque participation suspecte quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur pour le tirage au sort final du jeu concours qui aura lieu le 29 décembre 2025.

ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice,

spécifiée à l'article 1 pendant toute la durée du jeu. Un lien accessible sera également mentionné dans la publication relative à ce jeu concours sur Instagram https://www.jeu-groupechopard.com/calendrier-avent

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et / ou de reporter la date annoncée. La société organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique. La participation au présent jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

La société ECL et ses filiales, (liste des filiales disponible sur https://www.groupechopard.com/concessions), société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de BESANCON sous le numéro 400 863 510, dont le siège est situé Technopole Temis Le Trigone, 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON, collectent vos informations à caractère personnel indispensables à la participation de ce jeu concours.

Toutes les informations du bulletin jeu concours précédées d'une * sont obligatoires pour la participation à notre jeu concours.

Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs mais pourront être stockées à d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné : en relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses évènements

Elles seront conservées 2 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition ou de limitation de traitement. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à E.C.L. Groupe Chopard, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de Besançon sous le numéro 400 863 510 (auquel ECL et ses filiales appartient) : E.C.L. Groupe Chopard - RGPD - 6, rue G. Mantion, Le Trigone, Technopole Temis –

25000 Besançon ou en remplissant le formulaire sur : https://www.rdv.groupechopard.com/vos-droits-rgpd/ ou par email à mesdonnees@groupechopard.com

De même, en application de l'article L223-2 du Code de la consommation, vous pouvez vous opposer à tout moment à être démarché par téléphone, en vous inscrivant gratuitement sur https://www.bloctel.gouv.fr/

Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : https://www.groupechopard.com/politique-de-confidentialite ou en demander une copie aux adresses ci-dessus. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 -

75334 PARIS CEDEX 07.